

## POLITIQUE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

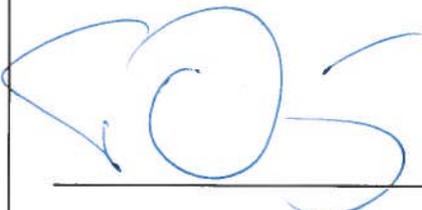
Émise : 3.12.09 Révisée : \_\_\_\_\_ Approbation : \_\_\_\_\_

La Ville de Baie-Comeau considère la santé et la sécurité du travail de notre personnel comme étant une de nos valeurs fondamentales. Ainsi, nous entendons mettre en place différents moyens pour protéger la santé et la sécurité de tous.

La Ville de Baie-Comeau s'engage :

- à faire respecter les lois et règlements en santé et sécurité;
- à accorder une importance équitable à la santé et sécurité du travail comme celle accordée à la production, à la qualité et aux coûts;
- à fournir un milieu de travail salubre et exempt de danger;
- à corriger, avec son personnel, toutes conditions ou actions dangereuses en priorité sur les exigences du travail;
- de voir à l'application du plan d'action (programme de prévention) ainsi qu'au suivi de celui-ci;
- à former et informer tout son personnel afin qu'il puisse effectuer leur travail en toute sécurité;
- à obtenir l'implication de tout son personnel dans la mise en œuvre des mesures visant la prévention des accidents et maladies professionnelles;

Une collaboration de toutes et tous est importante afin d'obtenir une performance en santé et sécurité du travail. À tous les niveaux, nous devons assumer nos responsabilités en matière de prévention.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général

3 Décembre 09  
\_\_\_\_\_  
Date